



## AVIS D'INFORMATION

La Commune de Charenton-le-Pont est adhérente au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

Conformément aux dispositions des articles L2313-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriale, le Compte administratif de l'exercice 2022 et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2023 du SIFUREP sont mis à la disposition du public, à compter de ce jour, service Administration Générale, 48 rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15.

Fait à Charenton-le-Pont, le 17 juillet 2023.

  
Hervé Gicquel  
Maire de Charenton-le-Pont  
Vice-président du  
Conseil Départemental du  
Val-de-Marne

